

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 07 Avril 2021	Séance du : Mardi 13 Avril 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le treize avril, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 43	
Présents : 35	Pour : 43	
Absents : 2	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean Claude LACROIX (Ceyras), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont L'Hérault), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)

Absent(e)s : M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan)

43. GEMAPI : Convention de pose de repères de crue

Monsieur RODRIGUEZ indique que dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Hérault, l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Fleuve Hérault (EPTB FH) accompagne les communes dans leur obligation d'inventorier et de formaliser les repères de crue des plus hautes eaux atteintes sur leur territoire. Il s'agit de macarons normalisés (disques en céramique comportant la date de la crue et le niveau atteint, conformément à l'arrêté du 16 Mars 2006). Dans le cadre d'une seconde campagne de pose, deux nouveaux sites propices à l'installation d'un repère de crue ont été identifiés : la STEP de Fontès et le captage des Millières à Brignac. Ces deux sites concernent la Communauté de communes du Clermontais en tant qu'exploitant de ces ouvrages. Afin de pouvoir procéder à la pose de ces repères, il convient d'établir une convention tripartite entre la commune, l'EPTB FH et la Communauté de Communes du Clermontais. D'une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction, elle précise les modalités d'engagement réciproques :

- L'EPTB prend en charge l'étude de faisabilité et l'achat des macarons,
- La commune prend en charge la pose, l'entretien et la pérennisation des repères.
- La Communauté de communes du Clermontais s'engage à respecter les repères de crue installés, à ne pas procéder lui-même à des opérations entraînant le déplacement, la suppression

ou la détérioration des repères.

Les communes de Fontes et Brignac ont d'ores et déjà délibéré favorablement en date du 03 Décembre 2020 et 10 Décembre 2020.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les conventions types « Repères de crues- recensement, pose, entretien et mise à jour » annexées à la présente.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

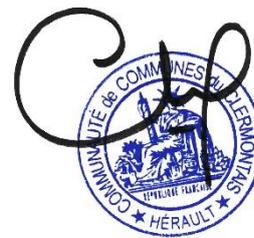
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les conventions types « Repères de crues- recensement, pose, entretien et mise à jour » annexées à la présente.
- **AUTORISE** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontois,



Claude REVEL.